ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 75205

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des établissements classés PEP 4 et plus particulièrement sur la situation du collège Jean-Vilar de La Courneuve. En effet, dans cet établissement, comme dans nombre d'autres, la rentrée scolaire de septembre 2002 sera une fois de plus marquée par un renouvellement massif d'enseignants (parfois plus de 50 % de nouveaux professeurs) avec l'arrivée de très jeunes, dits néo-titulaires, et la suppression de moyens horaires entraînant de fait la disparition des demi-groupes. Pourtant, au sein d'établissements situés en zones difficiles, classés PEP 4, la priorité réclamée par la communauté scolaire tend au contraire à une stabilité des équipes enseignantes, à l'offre d'un vrai encadrement et d'une réelle formation aux néo-titulaires et surtout à un maintien indispensable des moyens horaires et matériels. Depuis des années, ces établissements scolaires, dans lesquels plus de 75 % des élèves sont boursiers, voient leurs résultats aux examens en baisse continue, les équipes enseignantes sont démotivées et, comme au collège de La Courneuve, entament des mouvements de grève. C'est pourquoi il souhaiterait connaître sa position sur cette question qui, outre les implications directes sur la vie des établissements en zone sensible, aura nécessairement des conséquences sur l'avenir des jeunes qui y sont scolarisés.

Données clés

Auteur : M. Georges Sarre
Circonscription : Paris (6e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75205
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1961